

Pour nous joindre :



01 40 19 36 38



01 40 19 36 24



equipemobile.parisest@rth.aphp.fr

Hôpital Rothschild

5 rue Santerre - 75012 Paris

Moyens d'accès :

Métro **6** Picpus ou Bel-Air

RER **A** Nation

Bus **29** Hôpital Rothschild - Picpus
56 Square Courteline

L'équipe mobile

est financée par l'Agence Régionale
de Santé Ile-de-France
et ne nécessite aucune demande
d'entente préalable avec
la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie (CPAM) du patient.



 [hopitauxuniversitairesestparisien](https://www.facebook.com/hopitauxuniversitairesestparisien)

 [@HUEstParisien](https://twitter.com/HUEstParisien)

 rothschild.aphp.fr



INFORMER

Equipe mobile

réadaptation-réinsertion Paris-Est

Médecine physique et de réadaptation
Chef de service : Pr Robain

Favoriser le retour ou
le maintien au domicile
des personnes en
situation de handicap

Etre une interface,
un lien entre les services
hospitaliers et
les acteurs en ville



Une équipe qui se déplace sur le lieu de vie

- Un médecin
- Une ergothérapeute
- Une assistante sociale
- Une secrétaire

Après validation du projet, l'équipe mobile s'engage à traiter votre demande dans les plus brefs délais.

Pour qui ?

- Toute personne adulte en situation de handicap présentant des incapacités motrices ou cognitives
- Domiciliée dans les 2, 3, 11, 12, et 20^e arrondissements de Paris

Nos actions

Évaluer les besoins avec le patient et ses proches sur le lieu de vie pour :

- Apporter une aide à l'élaboration du projet de vie
- Conseiller dans le choix des prestations adaptées (aides matérielles et humaines, adaptation du logement...)
- Favoriser les activités socio-professionnelles
- Aider dans les démarches administratives
- Coordonner les actions entre les acteurs sanitaires, médicosociaux et du domicile

Un compte-rendu des interventions sera systématiquement transmis au patient et au médecin traitant.

Qui peut nous contacter ?

- Les structures sanitaires : MCO, SSR, HDJ, HAD
- Les structures médico-sociales : foyer de vie, EHPAD, FAM...
- Les professionnels de santé libéraux
- Les professionnels du secteur social

Les particuliers peuvent faire une demande d'intervention par l'intermédiaire de leur médecin traitant.